

Greffes des tribunaux

Par **Lex Non Distinguit**, le **23/12/2011 à 18:32**

Bonjour,

tout d'abord désolée je ne suis pas sûre que le message apparaisse dans la bonne rubrique mais je ne savais pas non plus où le mettre

Bref en relisant mon cours d'institutions judiciaires, j'ai à peine une ligne sur les greffes de tribunaux et je me demandais quel était concrètement leur rôle? Je sais qu'il existe également un greffe de la cour de cassation mais ce n'est pas très bien expliqué...

Voilà je vous remercie d'avance !

Par **Lex Non Distinguit**, le **24/12/2011 à 00:09**

Ah oui j'avais pas mal de travail et des galops mais j'ai gardé un oeil sur le forum :)

[citation]Le greffe c'est disons le bureau dans lequel travaillent les greffiers[/citation]

Okay alors en fait je devais être à l'ouest le jour où je notais ce cours je croyais que le greffe était une personne et du coup je me suis embrouillée vu qu'il y avait également des greffiers donc tout s'explique , je te remercie :) et non je ne recherchais rien de particulier c'était juste pour savoir de quoi je parlais !

[citation]"les juges passent les greffiers restent"[/citation]

Les greffiers sont inamovibles ou c'est juste un fait ?

Par **Camille**, le **24/12/2011 à 08:17**

Bonjour,

En gros, comme le dit alex, le greffe se charge de toute la "tambouille administrative", "l'intendance" comme aurait dit le général de Gaulle, bref toute la paperasse, au sens large du terme, dont se déchargent les juges, mais pas seulement.

Vous avez au moins eu la curiosité de taper "greff*" dans votre Gogol préféré ?

Pour en savoir plus, le mieux est de plonger dans différents codes, plutôt les parties réglementaires quand elles existent, notamment et dans l'ordre :

Le code de l'organisation judiciaire

Le code de justice administrative

Le code de procédure civile

Le code de procédure pénale

Accessoirement, le code pénal

Et faire une recherche en tapant "greff*" ..., on trouve l'essentiel.

(euh, dans le code pénal, partie LEG, on y parle aussi de greffe d'organes, mais c'est un autre sujet...)

Ah, au fait, dans un tribunal, il y a aussi les "huissiers-audienciers", chargés de certaines significations, ouvrir et fermer les portes des prétoires, faire l'appel à l'entrée, introduire le tribunal et s'occuper de la police des audiences sous la tutelle du président de séance. Le mec qui gueule "Mesdames messieurs, la cour !" au début de l'audience.

Les greffiers sont des fonctionnaires subalternes, donc pas spécialement inamovibles.

Par **Camille**, le **24/12/2011** à **08:25**

Bonjour,

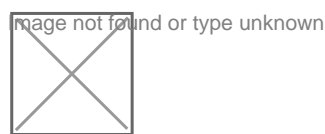
[citation]

ils ont toujours une petite machine très étonnante pour écrire

<http://site.xavier.edu/POLT/TYPEWRITERS/stenotype.jpg> ,

<http://fr.wikipedia.org/wiki/St%C3%A9notype>) [/citation]

Machine très courante (bon, il y en a eu des plus modernes) jusqu'à l'arrivée de l'informatique dite "personnelle" dans les entreprises, à l'époque de ce qu'on appelait des "secrétaires sténodactylos" qui prenaient des notes à la main ou qui tapaient sur ce genre d'engin sous la dictée de leur patron.



Des formations existent encore, pas sûr que ce soit encore vraiment très demandé.

P.S. : apparemment si, mais plutôt pour les rapports de conférences.

Par **Lex Non Distinguit**, le **24/12/2011** à **11:30**

Bonjour,

Oui j'y ai jeté un oeil mais n'ai rien trouvé d'intéressant à part un site intitulé justement "greffes.com" mais il buggait et donc je n'ai pas pu faire de recherches !

En tout cas merci beaucoup pour les réponses, j'irais jeter un oeil dans les codes sur legifrance et je ne savais pas pour les "huissiers-audienciers" c'est intéressant :)

Passez de bonnes fêtes !